

(Signé): Alfred Lambert,
Acton Shoe Co., Ltd.
& Alfred Lambert, Ltd.
(Signé): Oscar Dufresne,
Dufresne & Locke, Ltd.
(Signé): J. D. Palmer,
Hartt Boot & Shoe Co., Ltd.
(Signé): Allan A. Mark,
The Empress Shoe Co., Ltd.
(Signé): John J. McHale,
Scott & McHale, Ltd.
(Signé): J. E. Warrington,
The John Ritchie Co., Ltd.

Vêtements imperméables:

Le relèvement de l'article 619 du Tarif douanier n'aura aucun effet sur le prix de vente des vêtements confectionnés au Canada. Les prix canadiens sont déterminés par la concurrence très vive qui se font dix-huit fabriques canadiennes.

L'Association canadienne des fabricants de confections

(Signé): Harry Hereford,
Secrétaire.

Stores de fenêtres:

Si l'on nous accorde de la protection, nous n'augmenterons pas nos prix de vente, sauf s'il y a augmentation du prix de revient.

Daly & Morin, Limited,
(Signé): Albert Morin,
Vice-président.

Voiturettes pour enfants:

Si votre gouvernement peut appliquer ces droits, nous garantissons par les présentes que les prix en vigueur au Canada aujourd'hui n'en seront pas accrus et qu'au contraire nous diminuerons nos prix dès que l'augmentation de notre production nous aura permis de réduire notre prix de revient. Dans l'intérêt des ouvriers canadiens et pour assurer la conservation des capitaux placés dans cette industrie, nous insistons pour que l'on modifie le tarif dans ce sens à la session d'urgence du Parlement, en septembre.

(Signé): W. B. Croxall,
The Heywood-Wakefield Company of Canada Limited.
Gendron Manufacturing Co. Limited,
(Signé): V. M. Farlane,
Président.

Pour *McFarlane Manufacturing Co. Limited,*
(Signé): P. McFarlane.
Sidcay Topliff Company Limited.
The General Steel Wares Limited.

Bijouterie:

Les fabricants peuvent promettre que le relèvement du tarif ne sera pas employé comme prétexte pour une augmentation des prix, qui sont en réalité déterminés par la concurrence; nous désirons simplement avoir l'exclusivité du marché domestique.

L'Association des bijoutiers canadiens,

(Signé): Chas. F. Brooker,
Président.

Argenterie:

Vu ces circonstances, nous demandons respectueusement le relèvement des droits imposés sur les articles que nous fabriquons. Nous possédons les usines et l'outillage nécessaires, et nous sommes convaincus que, si les droits sont suffi-

samment relevés, notre commerce augmenterait de façon à nous permettre d'embaucher de 400 à 500 nouveaux ouvriers.

En outre, nous donnons l'assurance que nous n'exigerons pas du consommateur un prix supérieur. Au contraire, la production augmentant, le prix baissera.

(Signé): Roden Bros. Ltd.
(Signé): Alfred J. Roden, président.
Canadian Silversmith Ltd.

W. B. Sowrey, président.
C. H. Gray, secrétaire-trésorier.
Henry Birks & Sons. Ltd., Montréal,
J. H. Birks, vice-prés.
McGlashan Clarke Co. Ltd.,
M. Gundy, prés.
Benedict-Proctor Mfg. Co. Ltd.,
L. T. Proctor, prés.
International Silver Co. of Canada Ltd.
H. Casside,
Administrateur.

Plaqué:

Par conséquent, nous appuyons de tout cœur les demandes de mesures de protection douanière que pourraient vous présenter les fabricants de plaqué, y compris la disposition rendant obligatoire de graver le nom du pays d'origine sur tous les articles importés.

L'augmentation de la quantité d'articles que nous pourrions produire, à la suite de ces mesures, ne pourrait avoir pour effet que la diminution des prix. Nous promettons, au nom de notre établissement, que les prix ne seront relevés que si la matière première augmente de prix ou si d'autres éléments importants du prix de revient nous y forcent.

Anaconda American Brass Limited.

Boîtiers de montres:

Si votre gouvernement relève les droits de douane de la façon requise, à la prochaine session, nous promettons de ne pas augmenter nos prix de vente actuels. A ce sujet, nous permettrons toujours aux vérificateurs de l'Etat de venir examiner nos livres de comptabilité.

The American Watch Case Company,
(Signé): John McKnight,
président.

Glacières:

Nous croyons qu'en portant les droits imposés sur les glacières à 22½ p. 100, 30 et 35 p. 100, on contribuerait à diminuer le chômage, et nous, fabricants canadiens, nous portons garants que ce relèvement nous permettant de garder nos débouchés et de réduire nos frais de production et de vente, le prix d'aucun genre de glacières que nous fabriquons au Canada ne serait relevé.

(Signé): Jos. Ruddy,
président.

Ruddy Manufacturing Co. Limited.

Absolument convaincus que les prix n'augmenteront pas, mais diminueront à la suite de l'augmentation des affaires dans ce nouveau champ d'activités. La concurrence sera la même qu'auparavant, mais elle viendra des usines canadiennes au lieu des américaines. Des capitalistes américains attendent seulement qu'un droit de 40 p. 100 soit imposé pour commencer à fabriquer au Canada.

Spowage Frigomatic Limited.

Ces droits ne nous porteront pas à augmenter le prix versé par le consommateur, mais,